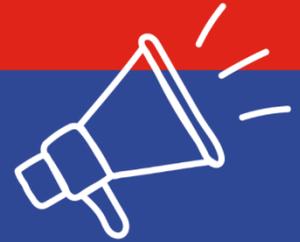




CSEC

DECLARATION PREALABLE



01 juillet 2025 – IN – CSEC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Déclaration préalable CFE-CGC au CSEC de juillet 2025

Projet Regain : la CFE-CGC alerte sur l'ampleur de cette transformation Orange France siège qui concerne toutes les DO et un nombre conséquent de personnels. Où en est votre projet ? Quelles sont les étapes prévues ? Surtout, comment entendez-vous associer les représentants du personnel et les salariés à cette réorganisation majeure ? Vous affirmez vouloir renforcer le dialogue social : ce projet en sera le test.

Depuis votre présentation en CSEC, les remontées du terrain sont nombreuses et les interrogations, multiples. Nous vous les restituerons en séance. Cette déclaration marque l'urgence d'un échange sincère à tous les niveaux pour apporter les réponses attendues et rassurer les personnels impactés.

Contexte international en ébullition : une fois de plus, la CFE-CGC s'inquiète du positionnement d'Orange dans une situation géopolitique de plus en plus compliquée. Les besoins en cybersécurité et réseaux indépendants de bout en bout deviennent vitaux dans ce type d'environnement : qu'en est-il de la stratégie du groupe ?

Lead the future : La CFE-CGC a lu attentivement les différents verbatims sur le bilan 2024 et les prochaines étapes / objectifs / perspectives. Si les ambitions sont claires, l'angle social reste flou. La CFE-CGC regrette l'absence de bilan sur le dialogue social en 2024, les accords signés et leur articulation. Aucune mention des projets traités en Comite Groupe Europe (CGE) et Comité Groupe France (CGF) hors France : un oubli regrettable.

GEPP / TPS : Quelles sont les modalités concrètes pour les départs 2025 ? Quelle organisation pour assurer la reprise des activités ? La CFE-CGC renouvelle sa demande d'information claire et complète sur ce point essentiel.

Horaires de travail : Nous avons appris qu'une sanction aurait été infligée par l'Inspection du Travail pour non-respect des horaires. Confirmez-vous cette information ? Est-ce lié au manquement sur la formalisation des horaires d'ouverture des services, pourtant exigée par la loi et préalable à l'application des accords d'août 2023 sur l'astreinte et l'intervention exceptionnelle ?